Règlement du Fonds de la relève (NAFO) – HRV Berne-Jura

Art. 1 Fondement

1. En vertu des art. 4 et 22 des statuts du HRV Berne-Jura, l'Assemblée générale édicte le présent règlement :

Art. 2 But et objectif

1. Les fonds du NAFO ont pour but de soutenir les projets innovants et extraordinaires, ainsi que les événements des clubs du HRV Berne-Jura, principalement dans le domaine de la relève.
2. Ces fonds doivent contribuer à promouvoir le sport de masse et le sport de performance chez les jeunes, conformément aux dispositions de l'ordonnance Swisslos.

Art. 3 Demandes de contributions du NAFO

1. Les demandes de contribution du NAFO doivent être adressées par voie électronique au comité du HRV Berne-Jura.
2. Pour les projets et les événements, les demandes peuvent être déposées au plus tôt un mois avant leur réalisation et au plus tard un mois après celle-ci.
3. Les demandes relatives aux événements et aux projets doivent être accompagnées d'une description, y compris d'un budget détaillant l'ensemble des dépenses et des recettes.

Art. 4 Examen des demandes

1. Le comité du HRV Berne-Jura décide de l'octroi éventuel de contributions.
2. Chaque demande est examinée individuellement. Les approbations antérieures ne constituent pas un précédent.
3. Le comité est habilité à imposer des conditions.
4. Le montant du versement est déterminé selon la liste annexée. Le comité peut modifier cette liste au début de chaque exercice.
5. Toute modification de l'annexe doit faire l'objet d'une communication écrite aux clubs membres.

Art. 5 Versement des contributions

1. Les contributions destinées aux projets et aux événements sont versées après leur réalisation.
2. Si les conditions imposées n'ont été que partiellement respectées ou ne l'ont pas été du tout, le montant accordé peut être réduit ou le versement refusé.
3. S'il apparaît ultérieurement que les informations fournies étaient incomplètes ou inexactes, le comité peut exiger le remboursement total ou partiel des contributions versées, dans un délai de cinq ans.

Art. 6 Constitution et alimentation du NAFO

1. Le NAFO est constitué des avoirs des anciens fonds « ancien fonds » et « provision pour la promotion de la relève ».
2. Le NAFO est alimenté par l'excédent des fonds Swisslos ainsi que par une part d'un éventuel excédent des comptes annuels, dont l'affectation est décidée par l'Assemblée des membres.
3. Le compte du NAFO est géré par le comité du HRV BeJu. Ce compte doit figurer séparément dans les comptes de l'association.
4. Chaque année, lors de l'Assemblée régionale, le comité du HRV Berne-Jura rend compte des projets soutenus au cours de l'exercice associatif écoulé.

Art. 7 Dissolution du NAFO

1. En cas de dissolution du NAFO, un éventuel solde ne peut être utilisé qu'à des fins apparentées à celles du NAFO.

Règlement du 23.09.2023 – Adaptation du tableau des contributions lors de l'Assemblée des membres du samedi 13.09.2025.

Règlement du Fonds de la relève (NAFO) – HRV Berne-Jura – Annexe : dispositions relatives à l'affectation des fonds pour les versements

Catégorie	Justification	Activité	Principe de versement	Montant maximal
A1	Recrutement de nouveaux enfants dans la tranche d'âge cible / grande manifestation	Festival de handball pour enfants	Forfait par jour	1'500.00 CHF
A2	Recrutement de nouveaux enfants dans la tranche d'âge cible	Tournoi scolaire national	Forfait par jour	2'000.00 CHF
A3	Recrutement de nouveaux enfants dans la tranche d'âge cible	Tournoi scolaire régional	Forfait par jour	1'500.00 CHF
A4	Recrutement de nouveaux enfants dans la tranche d'âge cible	Journée de mini-handball	Forfait par demi-journée	500.00 CHF
A4	Recrutement de nouveaux enfants dans la tranche d'âge cible	Tournoi scolaire local	Forfait par jour	1'000.00 CHF
B1	Soutien conformément au fonds Swisslos	Centre régional de performance	Forfait par année	2'000.00 CHF
B2	Recrutement de nouveaux enfants dans la tranche d'âge cible, sous une forme libre	Semaine de handball pendant les vacances	Forfait par manifestation	8.00 CHF par enfant et par jour (min. 4 h), maximum 2'000.00 CHF
B2	Recrutement de nouveaux enfants dans la tranche d'âge cible, sous une forme libre	Journées de handball pour enfants « jeu et plaisir »	Forfait par jour	500.00 CHF
C1	Manifestation importante de l'association, en particulier pour nos juniors	Tournoi final RA	Forfait par jour	500.00 CHF
C2	Manifestation importante de l'association pour la région	Week-end régional de coupe	Forfait par jour	500.00 CHF

C3	Promotion d'expériences particulières pour les athlètes de la relève (selon le statut de licence relève de la FSH)	Participation de la relève à des tournois à l'étranger	Forfait par athlète et par jour de compétition	10.00 CHF
D1	Offre complémentaire attrayante pour la relève	Tournoi de beach-handball et/ou de handball sur gazon pour la relève	Forfait par jour	250.00 CHF
D1	Offre complémentaire attrayante pour la relève	Tournoi de handball en salle pour la relève à partir de 4 équipes (en dehors du championnat de la FSH)	Forfait par jour	250.00 CHF
D2		Kit de matériel de départ pour nouveaux arbitres	Selon offre	